

Mass Médias Et Migrations Irrégulières Enjeux, Implications Et Réception De Discours Pour Le Grand Public

MASS MEDIA AND IRREGULAR MIGRATION ISSUES, IMPLICATIONS AND RECEPTION OF DISCOURSE FOR THE GENERAL PUBLIC

Abdoulaye NGOM

Enseignant-chercheur, Département de sociologie
UFR Sciences Économiques et Sociales-LARSES
Université Assane SECK de Ziguinchor (Sénégal)

RÉSUMÉ: Naufrages de pirogues en pleine mer, sauvetages en mer d'embarcations de fortune, pirogues ayant accosté au large des côtes espagnoles, interception de candidats à la migration par la marine nationale, rapatriement de candidats à la migration au Sénégal continuent de faire l'actualité et la une des quotidiens d'informations sénégalais. Il ne se passe plus ainsi des semaines, voire des mois sans que les médias ne fassent l'écho d'une tentative d'émigration de candidats à la migration à partir des côtes sénégalaises. Un rapide survol des principaux quotidiens d'information sénégalais et des réseaux sociaux révèle, en filigrane, la couverture médiatique qui est faite de ces tentatives quelque peu désespérées de candidat à la migration à certaines périodes de l'année. Cet article analyse les enjeux et les implications du lien entre mass média et migration irrégulière. Il s'attache à montrer comment les mass médias font la confusion, d'abord sur la nomination de la problématique de l'émigration irrégulière, ensuite sur l'amalgame et le brouillage sémantique de certains mots ou expressions servant à nommer ces individus en déplacement. L'article révèle également comment la manière de traiter l'émigration irrégulière contribue à bien des égards à la production d'un discours qui n'est pas sans effet sur la perception et la représentation du phénomène chez le grand public.

MOTS-CLÉS: Mass média, migration irrégulière, discours, presse nationale.

ABSTRACT: Shipwrecks of pirogues on the open sea, rescues of makeshift boats at sea, pirogues docked off the Spanish coast, interception of would-be migrants by the national navy, repatriation of would-be migrants to Senegal continue to make the news and the front pages of Senegalese daily newspapers. Weeks, even months, go by without the media reporting an attempt by would-be migrants to emigrate from the Senegalese coast. A quick survey of Senegal's main daily newspapers and social networks reveals the media coverage of these somewhat desperate attempts by would-be migrants at certain times of the year. This article analyzes the issues and implications of the link between mass media and irregular migration. It shows how the mass media confuse, firstly, the naming of the problem of irregular emigration, and secondly, the amalgamation and semantic blurring of certain words and expressions used to name these individuals on the move. The article also reveals how the way irregular emigration is treated contributes in many ways to the production of a discourse that is not without effect on the general public's perception and representation of the phenomenon.

KEYWORDS: Mass media, irregular migration, speeches, national press.

Date of Submission: 01-03-2024

Date of acceptance: 08-03-2024

I. INTRODUCTION

Pour l'historien Pierre Nora « les mass media ont désormais le monopole de l'histoire. Dans nos sociétés contemporaines, c'est par eux et par eux seuls que l'événement nous frappe, et ne peut pas nous éviter. Mais il ne suffit pas de dire qu'ils collent au réel au point d'en faire partie intégrante et nous en restituent la présence immédiate, qu'ils en épousent les contours et les péripéties, qu'ils en composent l'inséparable cortège. Presse, radio, images, n'agissent pas seulement comme des moyens dont les événements seraient relativement indépendants, mais comme la condition même de leur existence. La publicité façonne leur propre production. Des événements capitaux peuvent avoir lieu sans qu'on en parle » (Nora, 1972 :162).

C'est ainsi qu'à la faveur de ces mass médias que des naufrages de pirogues en Méditerranée, sauvetages en mer d'embarcations de fortune, des transits de candidats à la migration dans le désert libyque et nigérien, des tentatives de forçage des murs de Ceuta ou de Melilla, continuent de faire l'actualité et la une de la presse nationale en particulier et internationale en général.

Notre propos, dans cet article, n'est pas de poser un regard critique sur la production de ce que l'on appelle communément les mass médias, Il ne s'agira, également, pas de s'intéresser au traitement médiatique de l'immigration irrégulière par les médias occidentaux qui ont fait l'objet de plusieurs travaux (Morice, 2007 ; Mattelart, 2014 ; Koshi, 2016 ; Georgiou et Zaborowski, 2017 ; Calabrese, 2018). Notre objectif se situe ailleurs et consistera plus précisément à analyser les enjeux et les implications du traitement médiatique de la problématique des migrations par les mass médias.

Un aperçu des images et des vidéos sur internet qui deviennent, très souvent virales témoigne également de cet état de fait. Tout le monde se rappelle la photo du corps du petit Aylan Kurdi, ce petit garçon de 3 ans, retrouvée sur une plage de Bodrum (Turquie) après le naufrage de son embarcation à destination de l'île de Kos (Grèce). Cette photo, devenue virale en une fraction de seconde dans les réseaux sociaux numérique (RSN) a contribué à relancer encore la question de l'émigration irrégulière. Les débats sur la migration irrégulière ont été également lancés de nouveau à la suite de l'assaut, le 17 mai 2021, du mur de Ceuta par environ 6000 candidats à la migration.

Comment les médias utilisent ces images de tentatives quelque peu effrénées de candidats à la migration à la quête de l'eldorado européen dans la production d'un discours empreint d'un ensemble de stéréotypes et de préjugés sur ces candidats à la migration ? Quel rôle jouent les médias dans la production d'un discours empreint d'un ensemble de stéréotypes et de préjugés sur ces candidats à la migration ? Quels rôles jouent finalement ces images dans la représentation et la perception du phénomène migratoire par le grand public et les autorités politiques ? Quels sont les canaux d'informations les plus prisés pour informer les populations des cas de disparition ou de morts de candidats à la migration en Méditerranée ?

Voilà un ensemble d'interrogations non exhaustives auxquelles nous tenterons de répondre en s'appuyant sur les résultats d'une étude intitulée Mass média et migrations irrégulières au Sénégal. Nous verrons, comment ces images véhiculées par l'entremise des médias et des réseaux sociaux contribuent, à bien des égards, à véhiculer et à alimenter un certain nombre de représentations et stéréotypes des candidats à la migration provenant surtout de l'Afrique subsaharienne. Nous verrons, également comment un brouillage sémantique et une confusion de mots ou d'expressions par les journalistes conduisent à alimenter les antagonismes et les amalgames.

La méthodologie adoptée dans cette communication se décline en deux parties. Dans un premier temps, nous avons procédé à un examen d'images et de photos issues d'articles de presse et de films documentaires sur les migrations irrégulières. Nous avons, dans un deuxième temps, effectué des entretiens semi-directifs et des récits de vie avec des candidats à la migration, leur famille, des capitaines de pirogues et des décideurs politiques afin de recueillir leur point de vue sur la problématique des migrations irrégulières et les différents discours s'y rapportant.

II. MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique de cet article peut être synthétisée autour de trois points. Nous avons, dans un premier temps, procédé à une analyse d'articles de presse issus de la presse nationale, mais également de films documentaires sur les migrations irrégulières vers le continent européen. Le repérage des articles et des films documentaires s'est fait par l'entremise de Google avec des recherches par mots-clés axés sur la migration irrégulière. Le corpus est basé sur vingt-deux (22) quotidiens d'informations sénégalais en ligne (et papier). Il s'agit plus exactement du journal *Libération*, *l'Observateur*, *Sud Quotidien*, *Bes Bi Le Jour*, *Le Quotidien*, *Le Soleil*, *Enquête*, *Walf Quotidien*, *Tribune*, *YoorYoor*, *L'AS*, *Le Mandat*, *Vox Populi*, *les Échos*, *Source A*, *l'Info*, *Point Actu*, *Yoor-Yoor*, *L'Évidence*, *Le Témoin*, *24 Heures Chrono*, *Grand Panel*. L'analyse de contenu et de discours a porté sur un échantillon de quatre-vingts (80) articles de presse et sur la consultation de dix-huit (18) sites Web d'informations.

Il nous a semblé judicieux, dans un second temps, de croiser l'analyse de contenu des articles de presse avec les informations relatives à la migration irrégulière dans les principaux sites Web d'informations sénégalaises que sont *Seneweb.com*, *Rewmi.com*, *Senenews.com*, *Senego.com*, *Dakaractu.com*, *Pressafrik.com*, *Senepius.com*, *Emediasn.net*, *Igfm.sn*, *News.adakar.com*, *Léral.net*, *Xibaaru.sn*, *Xalimasn.com*, *Aps.sn*, *Setal.net*, *Senxibar.com*, *Ndarinfo.com*, *Actunet.net*. Cette liste est encore longue et exhaustive, mais nous en tenons à ces quelques exemples pour les besoins de l'analyse.

Nous avons, dans un troisième temps, rencontré des candidats à la migration, leur famille, des capitaines de pirogues et des décideurs politiques afin de recueillir leur point de vue sur la problématique des migrations irrégulières et les différents discours s'y rapportant. Nous avons essentiellement effectué des entretiens et des récits de vies avec les personnes-ressources précitées. Les enquêtes de terrain ainsi que

l'analyse des articles de presse et des sites Web ont été effectuées entre octobre 2022 et octobre 2023 à intervalles de temps plus ou moins réguliers.

Nous avons choisi au-delà de l'examen des articles de presse de mener des entretiens avec des protagonistes fortement impliqués dans ces voyages dans une perspective de croisement des points de vue et afin de mieux appréhender les perceptions, les stéréotypes et les discours qui sont véhiculés vis-à-vis de ces candidats à la migration et de mesurer l'impact que ça sur le grand public. Soixante (60) entretiens et récits de vie ont été effectués avec les personnes-ressources citées.

Cette triple posture méthodologique combinant analyse de contenu de quotidiens d'informations, consultation de sites Web d'informations et entretiens avec des acteurs impliqués dans la migration irrégulière nous a permis, d'examiner in fine et de comprendre les enjeux du traitement médiatique de la migration irrégulière par les mass médias.

Tableau 1 : Aperçu de quelques quotidiens d'informations du corpus

Journal	Titre de l'article	Date de publication
<i>L'Observateur</i>	« Récits poignants de candidats à la mort »	13 octobre 2017
<i>Enquête +</i>	« Barça walabarsaq. 2006-2020 : Rien n'a changé ! »	10 novembre 2020
<i>Walf Quotidien</i>	« Émigration clandestine : Des femmes enceintes et des bébés parmi les naufragés »	12 novembre 2020
<i>Sud Quotidien</i>	« Émigration clandestine : après le drame de Kafountine, un départ avorté à Joal »	1 ^{er} juillet 2022
<i>Sud Quotidien</i>	« Émigration irrégulière à partir des côtes sénégalaises. Barça ou barsakh. Le retour des démons ! »	12 juillet 2023
<i>Libération</i>	« Traitement raciste et dégradant en Tunisie. Des migrants de retour au Sénégal raconte l'enfer »	20 juillet 2023
<i>Bes Bi Le Jour</i>	« Une autre pirogue partie de Fass Boye introuvable depuis 15 jours. 150 migrants portés disparus »	25 juillet 2023
<i>Bes Bi Le Jour</i>	« Migrations : restrictions sur l'octroi de sésame par la France. Visa pour la mer »	15 août 2023
<i>L'AS</i>	« Émigration clandestine. Des choses à savoir sur la filière Nicaragua »	23 août 2023
<i>Libération</i>	« Barça walabarsakh : coincés dans des centres en attendant leur rapatriement. 391 jeunes Sénégalais vivent l'enfer à Dakhla »	13 octobre 2023
<i>L'observateur</i>	« Émigration clandestine. La parole aux femmes. J'ai accouché en pleine mer devant les migrants »	19 octobre 2023
<i>Le Quotidien</i>	« Émigration irrégulière. L'exiles canaries »	23 octobre 2023
<i>Sud Quotidien</i>	« Émigration clandestine vers les USA. Le règne de l'arnaque »	24 octobre 2023
<i>Vox Populi</i>	« Départ massif de subsahariens vers l'Europe depuis janvier 2023. 90% des près de 20000 migrants arrivés aux Canaries sont des Sénégalais »	24 octobre 2023
<i>Enquête</i>	« Émigration-chavirement d'une pirogue remplie de migrants. Un drame et des questions »	27 octobre 2023
<i>Walf Quotidien</i>	« Espagne-Sénégal. Vers un rapatriement massif des migrants »	02 novembre 2023
<i>Source A</i>	« Rapatriement de sénégalais d'Espagne. Le 1 ^{er} vol arrivé à Dakar »	02 novembre 2023

Source : Auteur, 2024

III. RÉSULTATS ET DISCUSSION

III.1. Rappel de quelques faits montrant la prégnance de la migration irrégulière

Le 02 août 1999, l'aéroport de Bruxelles est le théâtre de la découverte macabre de deux corps d'enfants guinéens dans le train d'atterrissage du vol 520 Sabena Airlines en provenance de la Guinée Conakry. Le 29 septembre 2005 à Ceuta, des centaines de jeunes Africains se ruent sur les barrières de grillage de fil de fer pour une tentative d'infiltration massive. Le 12 août 2014, la croix rouge vole au secours d'un bébé de mère sénégalaise, arrivée seule au large des côtes espagnoles. Le 02 septembre 2015, le corps d'AylanKurdi, petit garçon de 3 ans, est retrouvé sur une plage de Bodrum (Turquie) après le naufrage de son embarcation à destination de l'île de Kos (Grèce). Le 30 décembre 2016, un jeune Gabonais de 19 ans est découvert à l'intérieur de la valise d'une passagère marocaine par la douane de Ceuta. Le 1er janvier 2017, 1100 candidats à la migration ont tenté de forcer la double clôture qui sépare le territoire marocain de l'enclave espagnole de Ceuta. Le 23 octobre 2020, une pirogue remplit de candidats à la migration sombre au large des côtes de Mbour à la suite de l'explosion du moteur de la pirogue.

Entre le 28 juin et le 3 juillet 2023 : (260) migrants sénégalais en détresse ont été secourus dans les eaux territoriales marocaines. Le 12 juillet 2023 : une pirogue a chaviré au large de Saint-Louis, dans le nord du Sénégal. Au moins huit personnes sont mortes dans le chavirement d'une pirogue. Le 24 juillet 2023, au moins 16 passagers d'une pirogue ont perdu la vie après le naufrage de celle-ci au large de la capitale. Entre le 4 et le 14 septembre 2023, 17 pirogues, parties du Sénégal, ont accosté au niveau des îles Espagnoles. Le 13 octobre 2023, deux pirogues avec 27 et 43 personnes sont arrivées à Tenerife (île Espagnole). Le lendemain soit le 14 octobre 2023, deux pirogues parties du Sénégal avec à leurs bords 142 et 23 personnes dont 5 femmes, 22 enfants et 1 bébé ont accosté à El Hierro (île Espagnole). Plus récemment, à la date du 23 octobre 2023, Boubacar Sèye président de l'ONG "Horizon sans frontières", sonné l'alerte à la suite de la disparition d'une pirogue transportant plus de 80 personnes, dont plusieurs femmes et enfants à bord.

Ces quelques exemples montrent l'actualité et la prégnance de l'émigration irrégulière au quotidien et il va sans dire que les mass médias contribuent, à bien des égards, à mettre cette problématique au-devant de la scène. Cependant, on remarque, au quotidien, dans le traitement médiatique de la question un usage tous azimuts de mots et d'expressions sur lesquels il convient de s'arrêter afin de les clarifier avant d'aller plus loin dans notre démonstration.

III.2. Migrants, clandestins, sans-papiers, réfugiés, exilés... de qui parle-t'on ?

Nombreux sont les individus en particulier les journalistes, qui, très souvent, font, l'amalgame et la confusion dans le fait de nommer les personnes qui tentent de rejoindre le continent européen de manière irrégulière soit par la voie maritime soit par la voie terrestre. Il semble judicieux de préciser dans cet article le terme qu'il faut employer pour nommer ces personnes, qui chaque jour tentent de regagner le continent européen. La précision est d'autant plus importante que les termes migrants, clandestins, sans-papiers, réfugiés, exilés désignent certes des personnes en déplacement, mais ne renvoient aucunement au même statut. Pour étayer notre propos, nous allons précéder à une définition de chacun de ces termes.

Primo le terme de migrant qui on le rappelle, n'est pas à proprement parlé une catégorie juridique du fait qu'il désigne tout individu qui quittent son pays pour s'installer dans un autre pays soit par contrainte, soit par nécessité soit par choix.

Secundo, le terme de clandestin renvoie au secret, au sens d'obtenir par surprise et à l'insu de la volonté d'autrui. Le clandestin est de passage entre des lieux, des pays. Cela ne signifie pas qu'il ne sera jamais un jour un sans-papiers puis un immigré ordinaire puis bien plus tard obtenir la nationalité du pays d'accueil.

Tertio, le terme de sans-papiers est le plus souvent utilisé, en référence à tout individu qui entre, s'établit et se maintient sur le territoire d'un État, sans aucun document lui permettant d'y séjourner. Il renvoie aussi à tout individu qui effectue une demande de régularisation de sa situation auprès des autorités compétentes et qui s'est soldé par un échec. Il convient de souligner que le sans-papiers est doté d'une identité collective construite dans la lutte avec d'autres groupes sociaux et politiques. Surtout, le sans-papiers sollicite le droit de résider temporairement ou en permanence dans son nouveau pays d'accueil. Cette sollicitation ne se déroule pas dans un face-à-face singulier entre l'État et la personne, elle s'inscrit et trouve sa légitimité politique dans un cadre collectif construit dans la seule perspective d'établir un rapport de force favorable à la demande de régularisation.

Quarto, le terme de réfugié qui relève d'un statut défini par la Convention de Genève de 1951 et qui la définit comme toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

Pour finir le terme d'exilé renvoie à une situation de départ qu'elle soit volontaire ou forcée d'un pays pour s'installer dans un autre pays. Le statut d'exilé désigne l'expulsion ou l'obligation qu'a un individu de vivre hors de son pays pour établir résidence dans un autre pays où il espère bien souvent se sentir non seulement plus en sécurité, mais également pouvoir défendre ses points de vue, ses croyances, ou ses opinions qu'elles soient politiques, religieuses. Le concept d'exilé recouvre deux sens : l'exilé désigne d'une part celui qui est éloigné ou banni et d'autre part c'est aussi exilé « à » ou exilé « de », la dénomination du lieu où est envoyé l'exilé qualifiant parfois son errance.

À la lumière des définitions des termes migrant, clandestin, sans-papiers, réfugié et exilé, les choses sont plus claires quant à la manière de nommer ces individus qui bravent les mers, les océans et les routes du désert pour tenter de rejoindre le continent européen. Ces individus ne sont pas des migrants encore moins des clandestins, des sans-papiers, des exilés voire des réfugiés, mais des candidats à la migration. Un candidat à la migration désignant un individu n'ayant aucun document officiel en sa possession qui lui permet d'entrer et de séjourner légalement sur le territoire d'un État européen, quel que soit le motif de son voyage, mais qui a toutefois tenté le passage vers le continent européen et qui, par la suite, a été soit rapatrié, soit n'a pas réussi à atteindre sa destination.

Photo 1 : Une du journal L'OBS du 10 octobre 2023



Source : Journal l'OBS du 10/10/2023

III.3. Éclairage sur l'expression de mass média

Apparu au États-Unis dans les "années 1920", les mass médias désigne la capacité de diffusion à grande échelle à travers différents supports : télévision, radio, presses écrites, presses en lignes (blogs, sites web), réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc), panneaux d'affichage etc. Les mass médias ont le pouvoir et la capacité de toucher un grand nombre de public à en un temps record. Si nous prenons le cas de Facebook par exemple, une publication d'une embarcation de fortune transportant des candidats à la migration peut atteindre des millions de millions de vue ou de partage en l'intervalle de quelques minutes.

« Les médias contribuent à rendre visible un phénomène et en donnent la mesure. Loin d'être uniquement des caisses de résonances des événements, ils participent à la création d'objets sociaux et politiques. L'analyse de la mise en crise de la question migratoire sera menée au prisme de la théorie de l'agenda médiatique. Le concept de mise à l'agenda (ou agenda setting) désigne – à la croisée des sciences politiques et des sciences des médias et de la communication – le processus de définition et de mise en visibilité d'un phénomène, d'une population, d'un objet qui, par la sélection et la hiérarchisation de l'information, contribue à la production des problèmes socio-politiques » (Leconte et al, 2019 : 181).

Un autre exemple, lorsque des candidats à la migration sont interceptés, secourus ou accostent au niveau des côtes européennes, les chaînes de télévision, la presse écrites sénégalaises peuvent durant des jours tenir en haleine l'opinion nationale par le passage de cette information plusieurs fois dans une même journée. L'un des pouvoirs ou dirions-nous des points forts des mass médias est cette force de captation d'une audience diverse, variée du fait de la ventilation très rapide de l'information en un temps record. « Les mass médias ont fait ainsi

de l'histoire une agression, et rendu l'événement monstrueux. Non point parce qu'il sort par définition de l'ordinaire ; mais parce que la redondance intrinsèque au système tend à produire du sensationnel, fabrique en permanence du nouveau, alimente la faim d'événements ». (Pierre Nora, 1972 :164).

III.4. Les enjeux du traitement médiatique des migrations irrégulières

Aborder les enjeux du traitement des informations liées aux questions migratoires revient à clarifier et à poser un débat sémantique sur les différents usages des mots et expressions utilisés par les journalistes pour décrire, expliquer, informer sur la problématique des migrations. Si nous avons pris, le pari de n'aborder que le traitement médiatique des migrations irrégulières, c'est bien parce que l'on assiste très souvent, et cela de manière récurrente à une confusion et un amalgame, à tort ou à raison, des mots et expressions surtout dans la migration irrégulière. Au-delà des mots et expressions utilisés dans le champ journalistique pour désigner les migrations irrégulières, le constat est que cela peut avoir et à même des répercussions dans la manière de percevoir ces mouvements de populations...chez la population.

C'est fort de ce constat de confusion, de brouillage sémantique et d'amalgame aussi bien des mots et expressions utilisés par les journalistes pour rendre compte de la complexité du phénomène migratoire qu'il convient de s'interroger sur la manière d'informer sur les migrations, objet d'ailleurs d'un dossier de la célèbre revue *Migrations Société* intitulé *Médias et migrations*. Dans l'introduction du dossier, Pedro Vianna souligne que « le CIEMI et sa revue *Migrations Société* ont organisé à Paris à la fin de novembre 2006 le colloque Informer sur les migrations, qui deux jours durant a réuni chercheurs, journalistes, responsables associatifs et institutionnels. L'objectif de cette rencontre était de contribuer à l'approfondissement du dialogue entre ces différents partenaires, en vue d'améliorer encore et toujours la qualité de l'information véhiculée par les médias, sans toutefois sombrer dans l'illusion certes réconfortante à court terme de l'instauration d'un consensus qui gommerait toute tension dans les relations entre partenaires soumis à des contraintes de natures diverses et répondant à des logiques parfois divergentes. » (Vianna, 2007 : 63).

III.5. Émigration/immigration ; clandestine/illégale : quand les médias font l'amalgame et une confusion des termes

Il est récurrent en feuilletant les journaux nationaux et internationaux, de percevoir au niveau des unes ou des rubriques, les expressions émigration clandestine, émigration illégale, immigration clandestine, immigration illégale. Le point sur lequel nous voudrions discuter ici, ce n'est pas tant sur les expressions, mais sur ce que renferme et ce que regorge ces expressions qui sont utilisées par les journalistes et qui font toutes choses égales par ailleurs que réifier des catégories de populations en mouvement. L'un des premiers amalgame et confusion à lever et que les journalistes, mais pas seulement eux, confondent dans bien des cas les mots émigration et immigration. Plus grave encore lorsqu'ils sont suivis des adjectifs clandestines ou illégales où l'on parle d'émigration clandestine ou d'émigration illégale. Dès 2007, dans son article portant sur « les risques de la verbalisation fautive », Alain Morice attirait l'attention sur cet état de fait en affirmant qu'« en face de cette expression « émigration illégale », il existe l'article 13, 2e alinéa de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, par laquelle tous les États membres de l'ONU « se sont engagés à assurer le respect universel et effectif » de ces droits, et qui dit : « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, qui lie les États signataires, confirme ce droit à peu près exactement dans les mêmes termes. Ainsi, non seulement la notion d'« émigration illégale » est complètement illégitime, mais c'est elle qui est illégale du point de vue du droit international. Elle est avant tout parfaitement ignoble en ce qu'elle vise à rééditer ce qui se passait à l'époque du rideau de fer, c'est-à-dire le droit de tirer dans le dos de quelqu'un qui, considérant qu'il est en danger et qu'il a de sérieuses raisons de le faire, veut fuir son pays en vue de chercher protection autre part, ainsi que l'a prévu la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951. » (Morice, 2007 :113-114).

Photo 2 : Une du Journal Le Quotidien du 23 Octobre 2023



Source : Journal le Quotidien du 23/10/2023

III.6. Mass médias et ampleur de la migration irrégulière : quelle (s) lecture(s)

La façon dont les mass médias traitent de la question migratoire à certains moments pourra laisser croire que c'est un grand nombre de la jeunesse sénégalaise en particulier et africaine en général qui part en migration en empruntant la voie maritime, terrestre ou aérienne. Or, nos investigations que nous menons depuis plus d'une dizaine d'années et l'analyse des mass médias laisse entrevoir tout le contraire. Certes il y a des moments de l'année en particulier durant l'été, où il y a un rush vers les côtes européennes d'embarcations de fortune parties des côtes sénégalaises et plus généralement des côtes africaines. Il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne fassent l'écho de cas d'embarcations de fortune secourus en mer ou qui ont dans une moindre mesure accosté au niveau des côtes européennes.

Ainsi, contrairement à ce que flots d'informations épars sur les migrations irrégulière dont nous ne doutons nullement de la véracité, le volume ou le nombre de départ des jeunes qui quittent de le Sénégal pour quelques raisons ou motifs que ce soit est minime par rapport au grand nombre de jeunes qui n'émigrent pas. Donc cette idée mise en évidence comme quoi les jeunes quittent massivement le Sénégal n'est qu'un leurre. Et les mass médias contribuent en grande partie à alimenter cette idée par le les images de jeunes secourus en mers ou accostant au niveau des côtes européennes.

À l'heure du développement à grande vitesse des technologies de l'information et de la communication et de la diffusion, les informations sur n'importe quel sujet encore plus sur les migrations irrégulières peuvent atteindre en une fraction de seconde des millions d'internautes, de téléspectateurs, d'auditeurs, de lecteurs, etc. Il va sans dire que le public récepteur des informations sur ces migrations irrégulières peut avoir l'impression que nombre de jeunes risquent leur vie en empruntant les routes de la migration irrégulière. En effet, nombreux sont les jeunes qui en dépit des difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien, s'active dans leurs activités. Cependant même si la tentation ou la propension d'émigrer reste une constante chez certains jeunes, il n'en demeure pas moins qu'ils n'optent pas pour une migration risquée au péril de leur vie. Et privilégient la voie de la migration régulière qui passent par la demande de visa même si là encore les chances d'obtention d'un visa demeurent incertaines au regard de la politique restrictive de plus en plus appliquée par les pays d'immigration.

Photo 3 : Une du Journal Walf Quotidien du 02 novembre 2023



Source : Journal Walf Quotidien du 02/11/2023

En outre, même si on remarque une médiatisation à outrance des migrations irrégulières, à certaines périodes, cela ne veut en aucun cas témoigner de l'ampleur du phénomène du fait d'une lacune de taille : l'absence de statistiques et de données chiffrées exactes. Arrêtons-nous un moment sur les données chiffrées pour le cas du Sénégal par exemple. Le traitement médiatique des migrations irrégulières ces dernières ne donne aucune idée sur le nombre de candidats à la migration ayant quittée le. En effet, jusqu'au moment où nous terminions la rédaction de cet article, il n'existe pas de statistiques ou des données permettant de chiffrer et de mesurer avec exactitude le nombre d'individus qui ont émigré irrégulièrement (voie maritime-terrestre-aérienne) depuis le Sénégal. À l'échelle nationale, on note une absence de chiffres concernant le nombre exact de jeunes qui ont pris les chemins de la migration irrégulière que ce soit par la voie maritime ou par la voie terrestre. Les seuls chiffres encore que basés sur de simples estimations relèvent de deux ordres : d'un côté des pirogues interceptées alors qu'ils tentaient de rallier les côtes européennes, d'un autre côté des cas de naufrages de pirogues en pleine mer où des rescapés sont dénombrés ainsi que des décès. En atteste d'ailleurs la tragédie macabre récente qui a frappé, de plein fouet, Fass Boye (région de Thiès), un village de pêcheur situé à 150 km au nord de Dakar. Ce sont, en effet, environ 60 candidats à cette migration irrégulière qui sont morts à la suite du naufrage de leur pirogue censée les emmener en Espagne. Une pirogue qui avait quitté le village de Fass Boye le 10 juillet 2023 avec à son bord environ 150 candidats à cette migration irrégulière. Pour ainsi que ce n'est pas par ce que les mass médias peuvent passer des jours, des semaines voire des mois à titrer dans les unes de leurs journaux, à l'intérieur des rubriques des journaux de la presse écrite, des éditions spéciales et des plateaux, des témoignages mis au-devant de candidats à la migration, de capitaine de pirogue, etc que pour autant on peut affirmer de l'ampleur de la migration irrégulière. Les mots ou expressions souvent employés comme "vague migratoire", "horde", "invasion migratoire", "ruée de migrants", "hécatombe en méditerranée", "enfer", "drame", "tragédie", "candidat à la mort", "départ massif", "vague" pour ne citer que ceux-là contribuent donner l'impression que beaucoup de jeunes sénégalais en particulier et africain en général vont "envahir" l'Europe et les autres continents.

Photo 4 : Une du Journal Sud Quotidien du 12 juillet 2023



Source : Journal Sud Quotidien du 12/07/2023

III.7. Discours et représentation(s) de la migration irrégulière dans les mass-médias

La manière de traiter des migrations irrégulières dans la presse nationale et internationale n'est pas sans influencer sur le discours qui plus est stéréotypé envers les candidats à la migration. Les candidats à la migration sont le plus souvent présentés comme des gens fuyant la pauvreté et la misère et à la recherche de meilleures conditions voire à la recherche d'un emploi. Il est fondamental de préciser, que contrairement, à ce discours présentant ces milliers de candidats à la migration, comme des gens fuyant la pauvreté et misère que telle n'est pas le cas dans la mesure où ce ne sont pas tous les candidats à la migration qui vivent une situation de pauvreté.

Le discours présentant les candidats à la migration comme des gens au chômage et qui bravent les mers et océans à la recherche d'un emploi dans les pays d'accueil notamment européens doit être également, à juste titre, relativisé. En effet, les enquêtes que nous menons depuis plusieurs années sur le profil des candidats à la migration montrent tout le contraire du fait que ce ne sont pas, pour le plus grand nombre des chômeurs, mais des gens qui avait déjà un emploi chez eux qui plus est même si cet emploi était précaire. Nombreux sont les candidats à la migration qui avait certes un emploi, mais la non-suffisance de revenus de cet emploi face à leurs besoins quotidiens et à celle de leur famille fait qu'ils trouvent dans la migration un moyen d'aller accroître leur revenu dans les pays européens.

Ils sont présentés également comme des suicidaires l'on analyse la une de certains journaux. Suicidaires du fait qu'il est récurrent de lire dans les articles de presses consacrées à la question, de lire in fine. Certains journalistes tendent à présenter les candidats à la migration comme des gens qui vont à la rencontre de la mort. Lorsqu'advient également des cas de naufrages ou de sauvetage de pirogues en mer, l'information relayée dans les médias contribue à bien des égards à présenter le phénomène de la migration irrégulière comme un événement ou fait d'actualité et cela à des répercussions sur la manière, dont autorités politiques et populations, de percevoir le phénomène.

IV. CONCLUSION

L'étude du traitement médiatique de l'émigration irrégulière dans la presse nationale sénégalaise a permis d'abord de clarifier et de lever l'équivoque sur certains mots et expressions utilisées par les journalistes pour rendre compte de l'information migratoire. L'exercice de clarification sémantique à laquelle nous nous sommes livrés au tout début de l'article permettra dorénavant d'utiliser les mots et expressions justes. L'on ne parlera non plus de migrants, de clandestin, de sans-papiers, de réfugiés, d'exilés, mais belle et bien de candidat à la migration. Cette précision est importante dans la mesure où elle permet de ne plus réifier des profils d'individus qui n'émigrent pas pour les mêmes raisons. L'usage du terme immigration accompagné, très souvent, des adjectifs clandestine ou illégale est aussi à revoir, car d'une part on parle d'émigration et d'autre part l'acte d'émigrer en soit n'est pas illégal et est, au contraire un droit, comme stipulé dans l'article 13 de la

Déclaration universelle des droits de l'homme, alinéa 2. Enfin, la médiatisation à outrance d'un phénomène donné à un temps t et quelques soient les supports de diffusion ne sauraient refléter de son ampleur criarde. Autrement dit, l'émigration irrégulière est très souvent présentée par les journaux et médias sénégalais comme quoi bon nombre de jeunes hommes, jeunes femmes, des mineurs et des bébés émigrent ou ont l'intention d'émigrer irrégulièrement alors que la réalité est tout autre.

RÉFÉRENCES

- [1]. Benson, R. (2018). L'immigration au prisme des médias. Rennes. Presses universitaires de Rennes.
- [2]. Breuillac, B. (1999). « Grand-Angle. Chez Fodé et Yaguine, Martyrs » de Guinée. Morts vers « le pays des rêves » deux adolescents voulaient simplement aller « étudier » en France. Leurs proches semblent étonnés, et la Guinée est sous le choc, [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.liberation.fr> (consulté le 06/02/2024)
- [3]. Calebrese, L. (2018). « Faut-il dire migrant ou réfugié ? Débat lexico-sémantique autour d'un problème public ». *Langages*, n°210, pp.105-124.
- [4]. Champagne, P. (1991). « La construction médiatique des malaises sociaux ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 90, pp.64-76
- [5]. Cieslinski, C. (2017). « Aylan échoué sur la plage : la photo qui a bouleversé le monde... mais que la France a occultée », [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.nouvelobs.com/photo/20170809.OBS3166/aylan-echoue-sur-la-plage-la-photo-qui-a-bouleverse-le-monde,-mais-que-la-france-a-occultee.html> (consulté le 10/12/2023)
- [6]. Georgiou, M. et Zaborowski, R. (2017). Couverture médiatique de la « crise des réfugiés : perspective européenne. Rapport du Conseil de l'Europe, [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://edoc.coe.int/fr/rfugis/7366-couverture-mediatique-de-la-crise-des-refugies-perspective-europeenne.html> (consulté le 02/02/2024)
- [7]. Kosho, J. (2016). « Media Influence On Public Opinion Attitudes Toward The Migration Crisis ». *International Journal of Scientific and Technology Research*, vol. 5, n°5, pp.86-91
- [8]. Leconte, R.; Toureille, E. et Grasland, C. (2019). « La production médiatique d'une crise migratoire ». *Socio-anthropologie*, n°40, pp.181-199.
- [9]. Marthoz, J-P. (2015). Couvrir les migrations, Bruxelles, De Boeck Université.
- [10]. Mattelart, T. (2014). Médias et migrations dans l'espace euro-méditerranéen, Paris, Mare & Martin.
- [11]. Morice, A. (2007). « Les risques de la verbalisation fautive ». *Migrations Société*, n°111, pp.112, 111
- [12]. Nora, P. (1972). « L'événement monstre ». *Communications*, n°18, p.162-172
- [13]. United Nations Support mission in Libya (UNSMIL), United Nations Human Rights, Office of the High Commissioner, (2018), *Desperate and Dangerous : Report on the human rights situation of migrants and refugees in Libya*.
- [14]. Vianna, P. (2007). « Informer sur les migrations : contraintes et limites ». *Migrations Société*, n°111-112, pp.63-68.

Abdoulaye NGOM. "Mass Médias Et Migrations Irregulières Enjeux, Implications Et Réception De Discours Pour Le Grand Public." *International Journal of Humanities and Social Science Invention(IJHSSI)*, vol. 13, no. 3, 2024, pp. 34-43.